Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010532affec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Affectation des résultats 2023 du budget principal

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Madame SALGE Hélène; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

#### Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura:

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame PELLEGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010532affec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/28 en date du 30 mai 2024 portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2023 du budget principal ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Monsieur Julien MORGANTI et Madame Viviane ALBERTELLI ayant vote contre.

#### Article 1:

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2023 correspondant au produit du résultat de la section de fonctionnement, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2024, soit :

Résultat de Fonctionnement	En€
Recettes d'exploitation de l'exercice 2023	62 058 729,97
- Dépenses de l'exercice 2023	59 679 662,15
+ Solde reporté de l'exercice 2022	3 287 216,80
= Résultat de la section d'exploitation	5 666 284,62
Résultat brut de la section d'investissement	En€
Recettes d'investissement de l'exercice 2023	27 484 577,85
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2023	29 925 385,74
+ Solde reporté de l'exercice 2022	- 965 368,29
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 3 406 176,18
+ Solde Restes à Réaliser 2023	358 359,34
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 3 047 816,84

# Article 2:

- Approuve le Résultat Net de la section d'investissement qui s'élève à -3 047 816,84€.
- Il est donc nécessaire de couvrir le déficit de la section d'investissement.

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023	En€
Résultat de la section d'exploitation ( réalisations de l'exercice	F CCC 204 C2
2023+ reports de l'exercice 2022)	5 666 284,62
Résultat de la section d'investissement( réalisations de l'exercice	- 3 406 176,18
2023+ reports de l'exercice 2022)	
Résultat brut de l'exercice 2023	2 260 108,44
+ Solde Restes à Réaliser 2023	358 359,34
Résultat Net de clôture 2023	2 618 467,78

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240613-2024010532affec-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

# Article 3:

- Précise que le résultat brut de clôture pour l'exercice 2023 s'élève à 2 260 108.44 €.

## Article 4:

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2024 le résultat de la section d'investissement : **3 406 176,18 €.** 

## Article 5:

- **Décide** d'affecter au compte 1068, l'excèdent de la section de fonctionnement pour un montant de : **3 100 000,00 €.** 

## Article 6:

Décide d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2024 : 2 566 284,62 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/06/2024

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.